

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Personnes vulnérables à la Covid-19 : la Ligue contre l'obésité met le Président Macron en garde

A quelques heures de l'annonce de nouvelles mesures anti-coronavirus, la Ligue contre l'obésité rappelle au locataire de l'Elysée que le gouvernement s'est déjà trompé une fois en réduisant fin août la liste des critères de vulnérabilité. Une erreur de gestion de la crise.

En mai dernier, à la sortie du confinement, un décret de l'Etat permettait aux malades chroniques de bénéficier d'un certificat d'isolement. En supprimant cette possibilité fin août, le gouvernement a-t-il commis une erreur de jugement, salutairement stoppée par le Conseil d'Etat ?<sup>1</sup>

Le dramatique engorgement des services de réanimation auquel nous assistons à nouveau aurait-il pu être évité ?

L'arrêt de l'isolement, qui a immédiatement ébranlé nos compatriotes les plus vulnérables, ainsi que leurs proches, a eu des conséquences désastreuses. Entre le 8 septembre et le 14 octobre, 6 500 personnes de moins de 65 ans ont été hospitalisées et 1 500 ont été admises en réanimation. L'immense majorité de ces patients présentait des critères de vulnérabilité, 140 sont décédés, beaucoup d'autres devront faire face à des séquelles dont on commence à peine à mesurer l'ampleur.

C'est dire si les personnes qui souffrent d'obésité seront suspendues aux lèvres du président Macron, ce mercredi, à 20 h.

Confinement national, territorialisé ou mesures d'auto-confinement, elles attendent du chef de l'Etat d'être, plus que jamais, protégées et non pas abandonnées ; d'être soutenues et non pas considérées comme des dommages collatéraux négligeables.

Avoir voulu forcer le destin sanitaire au nom d'un impérieux rebond économique a constitué une erreur d'appréciation grave de conséquence. Une erreur de jugement longue de six semaines d'autant plus incompréhensible qu'à deux reprises dans ses interventions du 12 mars <sup>2</sup> et du 14 octobre 2020 <sup>3</sup>, le Président de la République a cité l'obésité comme critère de grande fragilité. C'est pourquoi, la Ligue contre l'obésité réclame des actes derrière les mots.

Au cours de la première vague de la Covid-19, les personnes souffrant d'obésité ont payé un très lourd tribut à la pandémie. Toutes les études françaises et internationales ont démontré, et ce à plusieurs reprises, que deux tiers des patients admis en réanimation souffraient d'obésité et que cette pathologie doublait le risque de mortalité.

Que faut-il de plus pour convaincre les Pouvoirs publics que cette maladie, qui ne relève ni d'un comportement fautif ni d'un manque de volonté, expose très gravement les personnes qui en sont atteintes ?

Comment convaincre le ministre de la Santé que leur protection coûtera moins cher que leur hospitalisation ?

Comment expliquer au ministère du Travail qu'un employé vulnérable sera plus efficace s'il est rassuré par le télétravail et moins en danger s'il bénéficie du dispositif d'activité partielle ?

En ces temps de crise sanitaire, le certificat d'isolement n'est pas un élément de confort, mais une assurance vie !

La Ligue contre l'obésité, dont l'une des missions essentielles est la protection, le soutien et l'accompagnement des personnes atteintes de cette pathologie, sera vigilante à ce que les mesures annoncées ce soir par le Président de la République soient de nature à assurer la protection sincère et durable de la vie des personnes souffrant d'obésité, ainsi que de leurs proches. Ne pas protéger les cohabitants revient à exposer les personnes vulnérables qui partagent leur existence. Ce n'est ni compréhensible ni acceptable.

Plus que jamais, la Ligue contre l'obésité reste attentive. Il en va du sort de 7 millions de personnes atteintes d'obésité en France <sup>4</sup>. Il en va de la sécurité sanitaire de l'ensemble de la population française.

Le décret du 29 août réduisant les critères de vulnérabilité face à la Covid-19 a été suspendu par le Conseil d'Etat suite au recours introduit par la Ligue contre l'obésité.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> « Plusieurs populations fragilisées peuvent connaître des formes sévères du Covid-19, (...) celles et ceux de nos compatriotes qui sont âgés ou affectés par des maladies chroniques comme le diabète, l'obésité ou le cancer »

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> « Le virus frappe plutôt celles et ceux qui ont (...) de l'obésité »

<sup>4</sup> Source : enquête épidémiologique ObEpi-Roche 2012.